



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service Environnement**

AVIS AU PUBLIC

CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN ÉQUIPEMENT DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Commune de PIANA

La commune de Piana a sollicité auprès du préfet de la Corse-du-Sud l'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement pour la coupure passive de San Michele (CP26), au titre de son statut d'équipement de défense des forêts contre les incendies.

Du 19 octobre au 18 novembre, le projet de servitude sera consultable à la mairie de Piana, tous les jours de 9h00 à 12h00.

4 permanences seront assurées par un commissaire enquêteur aux horaires suivants :

lundi 19 octobre 2026 de 9h00 à 12h00
mardi 3 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
mardi 10 novembre 2026 de 9h00 à 12h00
mercredi 18 novembre 2026 de 9h00 à 12h00

Pendant ce délai, les propriétaires et ayants droit pourront, pendant toute cette période, faire connaître leurs observations au préfet :

- par écrit sur le registre d'enquête publique se trouvant à la mairie de Piana
- par écrit à l'adresse postale suivante :

Direction Départementale des Territoires de Corse du Sud
Service Environnement
Terre-plein de la gare
20 302 Ajaccio Cedex 9
À l'attention du Commissaire Enquêteur Mr POGGI Nicolas

- sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7713>

- par mail à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-7713@registre-dematerialise.fr

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du service Environnement



Camille FERAL